

la rencontre du Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat (Suède, août 1990), et la Deuxième conférence mondiale sur le climat (Genève, octobre 1990).

Le Secrétariat du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal a été établi à Montréal. Le Secrétariat est chargé de dispenser des fonds et des technologies aux États désireux de remplacer des équipements désuets.

La Direction a élaboré la position du Canada en vue de la négociation d'une Convention sur les changements climatiques et une Convention sur la diversité biologique, qui a commencé au début de 1991. La Convention sur la biodiversité viserait à encourager la conservation des formes de vie actuellement menacées d'extinction.

La Direction a joué un rôle de premier plan dans l'Initiative de protection du milieu arctique des huit pays circumpolaires (Canada, États-Unis, URSS, Norvège, Finlande, Suède, Islande et Danemark). Le Canada a organisé la rencontre d'avril 1990 à Yellowknife où les délégués ont ébauché la Stratégie concernant l'environnement arctique.

L'invasion du Koweït par l'Iraq en août 1990, de même que l'embargo subséquent sur les achats de pétrole à ces pays, a remis sur le tapis la question de la sécurité énergétique. En collaboration avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la Direction a présidé au contrôle de l'évolution des marchés pétroliers internationaux et à l'élaboration d'une position commune à l'égard de la crise au nom des membres de l'Agence internationale de l'énergie. La Direction a coordonné les aspects internationaux de la participation canadienne au nettoyage des déversements de pétrole dans le Golfe.

La Direction de l'énergie et de l'environnement a participé aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui doit avoir lieu à Rio de Janeiro en juin 1992. Les deux premiers comités préparatoires de la CNUED se sont réunis à Nairobi en août 1990 et à Genève en mars 1991. Le Canada compte parmi les principaux bailleurs de fonds pour les opérations préparatoires à la CNUED, avec un apport de 1,5 million de dollars versé au Secrétariat de la Conférence, dirigé par le secrétaire général Maurice Strong, une contribution de 500 000 \$ à l'Institut international pour l'analyse des systèmes évolués en vue d'une étude d'envergure pour le compte de la CNUED et le « Fonds pour l'hirondelle noire » de 1,5 million de dollars destiné à aider le gouvernement du Brésil ainsi que les organisations non gouvernementales à se préparer à accueillir le monde entier à la CNUED en 1992.

RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Les programmes d'aide publique au développement demeurent le principal instrument du Canada dans sa lutte contre la pauvreté dans le monde. Ce qu'il convient d'assurer, toutefois, c'est un développement durable à long terme, c'est-à-dire qui soit stable sur les plans politique, économique, environnemental, social et culturel. C'est pourquoi le Canada s'emploie à intégrer des programmes d'action économiques appropriés, des mécanismes ouverts de commerce international, des mesures d'allègement de la dette, les principes de « bon gouvernement », les droits de la personne et la protection de l'environnement à sa politique de développement.

Si le Canada a adopté ce cadre général, c'est que les perspectives des pays en développement sont étroitement liées à des facteurs financiers, commerciaux et environnementaux de dimension mondiale. Ces facteurs, pour leur part, déterminent la disponibilité et le coût du financement extérieur, la valeur des exportations, l'accès aux marchés, les capitaux d'investissement et les transferts de technologie. Les négociations d'Uruguay visent à ouvrir les marchés internationaux, qui sont essentiels à la croissance économique des pays en développement.

Il est également important de trouver une solution au lourd endettement des pays en développement. Dans sa réponse au rapport de 1990 du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur sur l'endettement international et le développement, publié pendant l'année, le gouvernement s'est dit d'avis que bon nombre des pays les plus pauvres devront compter sur de nouvelles mesures importantes d'allègement de leur dette. Ces mesures d'allègement doivent être liées à l'adoption de politiques économiques judicieuses et à la promotion du développement durable dans les pays bénéficiaires.

Au cours de la dernière année, le Canada a participé activement à des discussions d'orientation avec les banques de développement régional et les organismes de l'ONU afin de favoriser une meilleure compréhension de la gamme complexe de facteurs qui influent sur le développement durable.

ENDETTEMENT INTERNATIONAL

La volonté de réforme et de croissance économiques dans les pays en développement est entravée par le poids de l'endettement international. La communauté internationale a réagi à ce problème en prenant des mesures diverses d'allègement de la dette. Les États qui sont incapables d'assurer le service de